

# DEVENEZ SPÉCIALISTE DES TECHNIQUES DU BÂTIMENT : FORMATION ACCÉLÉRÉE VERS LE CFC!

Passerelle

---

Techniques du bâtiment

---

# Techniques du bâtiment

Les spécialistes en techniques du bâtiment sont des profils recherchés sur le marché du travail. La formation Passerelle-FR facilite la réorientation professionnelle ainsi que la spécialisation dans les métiers d'installateur en chauffage, constructeur d'installations de ventilation, d'installateur sanitaire et ferblantier.

Les personnes disposant déjà d'un CFC dans un autre métier technique ou une expérience professionnelle de plusieurs années peuvent suivre cette formation.

Grâce au soutien de l'Etat de Fribourg et de Suisse Energie, des conditions exceptionnelles peuvent être proposées pour ces formations.



# Infos pratiques

## PUBLIC CIBLE ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est principalement destinée aux personnes employées par les entreprises travaillant dans le domaine des techniques du bâtiment et aux personnes souhaitant se réorienter professionnellement, ou éventuellement en recherche d'emploi. En plus d'une motivation et d'une volonté d'apprendre élevées, les conditions d'admission sont les suivantes:

- Disposer d'un CFC (idéalement dans un domaine technico-manuel) ou
- 5 ans d'expérience professionnelle, dont 2 dans le domaine de la technique du bâtiment ou
- 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la technique du bâtiment

## CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation Passerelle permet aux participant-e-s d'acquérir les connaissances nécessaires pour exercer le métier choisi. En plus des connaissances techniques, les participants s'entraînent en travail d'équipe avec d'autres professionnel-le-s du bâtiment.

La formation se déroule en 2 ou 3 ans, pendant lesquels les participants sont inclus dans les classes existantes de la 2e, 3e et 4e année de l'apprentissage conventionnelle. La formation se termine par un examen de fin d'apprentissage.

Les participants sans CFC doivent également suivre des cours de culture générale.

## TITRE

Certificat fédéral de capacité (CFC) d'installateur en chauffage, constructeur d'installations de ventilation, d'installateur sanitaire ou ferblantier.

## COÛTS ET SALAIRES

**Frais de cours CIE :** Prise en charge par Energie-FR  
(pour les entreprises fribourgeoises)

**Subvention :** Les entreprises fribourgeoises reçoivent un montant fixe de CHF 6'000.-/année par apprenti qui suit la Passerelle, afin de couvrir une partie des charges de l'entreprise. En cas d'un abandon d'apprentissage, le montant est payé au pro rata, si l'apprenti a suivi au moins 90% des cours CIE et de l'école professionnelle.

**Salaires de l'apprenti-e :** Le respect de salaires minimaux est condition pour toute subvention. Selon l'expérience et l'âge, ces derniers se situent entre 2'000 et 4'500 CHF/mois.

# Inscription Passerelle

## DATES ET DÉLAIS

La formation Passerelle démarre chaque année au mois d'août et dure 2 ans.

L'inscription doit être faite avant le 31 juillet.

Le formulaire d'inscription peut être téléchargé sur le site [www.energie-fr.ch](http://www.energie-fr.ch) et doit être transmis à [secretariat@suissetec-fribourg.ch](mailto:secretariat@suissetec-fribourg.ch).

## ENTREPRISES VOULANT FORMER UNE PERSONNE DÉJÀ EMPLOYÉE :

1. Inscription chez suissetec Fribourg [secretariat@suissetec-fribourg.ch](mailto:secretariat@suissetec-fribourg.ch) en indiquant les coordonnées personnelles et les formations et expériences professionnelles
2. Évaluation par l'association professionnelle de la technique du bâtiment : suissetec Fribourg
3. Contrat d'apprentissage entre l'entreprise et l'employé-e (envoyer une copie à suissetec)

## ENTREPRISES VOULANT FORMER UNE PERSONNE EXTERNE :

### PERSONNES SANS EMPLOYEUR VOULANT SUIVRE LA PASSERELLE :

1. Inscription chez suissetec Fribourg [secretariat@suissetec-fribourg.ch](mailto:secretariat@suissetec-fribourg.ch)
2. Évaluation par l'association professionnelle de la technique du bâtiment : suissetec Fribourg
3. En cas d'accord, conclusion d'un contrat d'apprentissage entre l'entreprise et l'employé-e (envoyer une copie à suissetec)

## CONTACT

### DANIEL BÜRDEL

E-mail : [daniel.buerdel@upcf.ch](mailto:daniel.buerdel@upcf.ch)

T : 026 350 33 00

### FRANCIS SAVARIOUD

E-mail : [secretariat@suissetec-fribourg.ch](mailto:secretariat@suissetec-fribourg.ch)

T : 079 634 72 54



Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg  
Hochschule für Technik und Architektur Freiburg



UPCF  
Union Patronale du Canton de Fribourg  
Freiburger Arbeitgeberverband



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG